

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 14 Mars 2019

P.V. N° 28

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire : M. Lucien MANGEMATIN

Présents : MM. Jean Claude ALEXIS – Bernard BIAVA – Hervé EDLER - Jean LAGARRIGUE - Yvan MASSOLO - Albert ROBAA – Blaise SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modifications d'horaires
- Reports de rencontres
- Traitement des feuilles de match

INFORMATION

Catégorie U19

Suite au nombre d'engagements de début de saison, les catégories D1 et D2 ont été modifiés pour la saison 2018 2019, comme le prévoit les règlements. En conséquence la catégorie D1 repassera à 10 clubs pour la saison prochaine

Rappel des modalités d'accession et de descente

fin saison 2018 - 2019

D1 1 poule à 10 clubs

D2 1 ou 2 poules suivant les engagements de début de saison

PROMO LIGUE

	Descente de ligue	Montée en ligue	Descente en D2	reste	Montée de D2
1 ^{er} cas	0	1	3	8	2
2 ^{ème} cas	1	1	4	8	2
3 ^{ème} cas	2	1	5	8	2
4 ^{ème} cas	3	1	6	8	2

FORFAIT GENERAL

AMENDE FINANCIERE DE 122 €

U19 D1 POULE B - ROUGIERS

> SUITE à 3 FORFAITS

COGOLIN /ROUGIERS du 04/11/2019

ROUGIERS / COGOLIN du 03/02/2019

FLAYOSC / ROUGIERS du 10/03/2019

*Ce forfait général intervenant avant ou à la date prévue au calendrier pour le dernier match « **ALLER** » du championnat, les matches joués par cette équipe seront considérés comme n'ayant jamais eu lieu. Les points et les buts pour ou contre ne seront pas pris en compte pour les équipes continuant à disputer l'épreuve (art. 64.1 des R.S du District du Var).*

MODIFICATIONS D'HORAIRES

LE LUC : demande le report du match U19 D2 Poule B contre PAYS DE FAYENCE du 17/03/2019 au 13/04/2019.

Vu accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 13/04/2019.

RAMATUELLE : demande de jouer le match de retard en U19 D1 contre la VALETTE le 31/03/2019 au lieu du 14/04/2019.

Les matchs de retard devant se jouer à la première date de libre au calendrier, la Commission donne son accord et dit match à jouer le 31/03/2019.

US ST MANDRIER : demande le report du match U 15 D 2 Poule A contre SPORTING TOULON du 17/03/2019 au 07/04/2019.

Vu l'accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 07/04/2019.

ES FLASSANS : demande le report du match U 15 à 8 contre POURRIERES du 17/03/2019 au 07/03/2019.

Manque accord écrit du Club de POURRIERES.

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

U19 D2 poule B – LE LUC / PAYS DE FAYENCE du 17.03.19 > 13.04.19 (51825.2)

Amende financière de 16 € à imputer au LUC.

U19 D2 poule A – BANDOL / ST CYR du 17.03.19 (51758.2)

Amende financière de 16 € à imputer à BANDOL.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 16 Mars 2019

U17 D3 poule A

LE PRADET 2 – USAM du 20 01 2019 (54245.1)

Poule C

RAMATUELLE –ST TROPEZ du13 01 2019 (54332.1)

A jouer le 17 Mars 2019

U17 D3 poule A

PUGET/ARGENS 2 – SALERNES 1 du 03 02 2019 (54301.2)

A jouer le 31 Mars 2019

U19 D1

RAMATUELLE – LA VALETTE du 08 12 2018 (51712.1)

A jouer le 03 Avril 2019

U15 D1

ST MAXIMIN - ST CYR du 10 03 2019 (51113.2)

A jouer le 06 Avril 2019

U17 D2 poule A

GIENS 1– OLLIOULES1 du 03 02 2019 (51214.2)

U17 D3 poule A

ST TROPEZ – CANNET DES MAURES du 03 02 2019 (54299.2)

LA VALETTE 3 – LA LONDE 2 du 03 03 2019 (54261.2)

U15 D3 poule B

LE LAVANDOU 1 – RAMATUELLE 2 du 14/10/2018 (54490.1)

A jouer le 07 Avril 2019

U19 D2 poule B

ST MAXIMIN 1 – LE PRADET 1 du 04 /11/2018 (51809.1)

U17 D2 poule A

SPORTING TOULON 3 - LE PRADET 1 du 03 03 2019 (51216.2)

U17 D3 poule C

FLAYOSC 1 – RAMATUELLE 1 du 03 03 2019 (54307.2)

U15 D2 poule A

RACING FC – LE PRADET du 10 03 2019 (51356.2)

SPORTING TOULON 2 / ST MANDRIER 1 du 17 03 2018 (51361.2)

Poule B

GONFARON - US VAL D'ISSOLE 1 du 20/01/2019 (51457)

Poule C

FREJUS/ST RAPHAEL 3 – CANNET DES MAURES du 27 01 2019 (51471.2)

U15 D3 poule B

T HOPITAL - ST ZACHARIE du 09 12 2018 (54521.1)

Poule C

LE MUY 2 –FREJUS/ST RAPHAEL 4 du 02 02 2019 (54421.2)

A jouer le 13 avril 2019

U19 D2 poule B

LE LUC – PAYS DE FAYENCE du 17 03 2019 (51825.2)

A jouer le 14 avril 2019

U19 D2 poule A

ST CYR 1 – PIVOTTE SERINETTE 1 du 03 02 2019 (51740.2)

U15 D1

COGOLIN 1 – ST CYR1 du 27 01 2019 (51092.2)

U15 D2 poule B

GONFARON 1 – LA LONDE 1 du 03 02 2019 (51408.2)

A jouer le 17 avril 2019

U19 D1

SANARY 1 - RAMATUELLE 1 du 02 03 2019 (51682.2)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Week-end du 09 et 10 Mars 2019

U19 D 1

RAMATUELLE FC 1 / LES ARCS 1
SC TOULON 3 / STE MAXIME AS 1
LA VALETTE UA 2 / LA SEYNE FC 1

U19 D2 POULE A

LE MOURILLON / GARDIA CLUB
ST MANDRIER / BANDOL

POULE B

COGOLIN / ST ZACHARIE
ST MAXIMIN / PUGET
ST MAXIMIN / LE LUC du 03.03.19

U17 D 1

ST CYR 1 / MAR VIVO 1
GARDIA CLUB 1 / FREJUS-ST RAPHAEL 2
RACING FC TOULON 1 / ST MAXIMIN 1
SIX FOURS LE BRUSC 1 / PUGET ARGENS 1

U17 D2 POULE A

LA LONDE 1 / T. PIVOTTE SERINETTE 1
LE REVEST 1 / SC TOULON 3
GIENS 1 / BANDOL 1
LA SEYNE 1 / ST. MANDRIER 1

POULE B

MAR VIVO 2 / BRIGNOLES 1
ROQUEBRUNE 1 / PAYS DE FAYENCE 1
FREJUS-ST RAPHAEL 3 / HYERES FC 2
SC DRAGUIGNAN 2 / LES ARCS 1

U17 D3 POULE B

LA LONDE / SC NANS
VAL D'ISOLE / GARDIA CLUB

U15 D 1

OLLIOULES US 1 / SC COGOLIN 1
ST MAXIMIN AS 1 / HYERES FC
MAR VIVO 1 / LA VALETTE UA 2
LA SEYNE FC 1 / SC TOULON 1
SC COGOLIN / STE MAXIME 1 du 03.03.19

U15 D2 POULE A

CLARET MONTETY / SC TOULON 2

POULE B

VAL BESSILLON / GARDIA CLUB du 03.03.19
GARDIA CLUB / LA LONDE
HYERES ASPPT / GONFARON FC
CUERS PIERREFEU / HYERES FC 2

POULE C

FREJUS-ST RAPHAEL 3 / RC LA BAIE
RC LA BAIE / CANNET MAURES du 03.03.19

U15 D3 POULE A

LE BEAUSSET 1 / ST MANDRIER 2

POULE B

LE LAVANDOU 1 / T.HOPITAL-PTT TOULON
GARDIA CLUB 3 / CUERS PIERREFEU

POULE C

LE MUY 2 / RAMATUELLE 2

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

U17 D2 POULE B

CUERS-PIERREFEU 1 / RC LA BAIE du 10/03/2019

U15 D2 POULE B

CARQUEIRANNE CRAU US / US VAL D'ISSOLE du 10/03/2019

POULE C

CANNET DES MAURES / FLAYOSC A.C. du 09/03/2019

*Prochaine réunion
Jeudi 21 Mars 2019*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN